

Image not found or type unknown



Agence immobiliere et vice caché

Par **oliviertwist**, le **30/04/2015** à **00:37**

bonjour

je viens de louer un appartement via le biais d'une agence immobilière .

celle-ci ne m'as pas dit qu'il y avait un bar donnant sur l'arrière cour de l'immeuble et nous constatons toutes les nuits une pollution nocturne .

ce bar est ouvert de 23h00 à 5h00 du matin, nous ne pouvions donc rien entendre lors de nos visites l'agence ne réalisant pas de visite a ces heures .

de notre fenêtre, nous ne voyons pas le bar donnant sur l'arrière court et ne pouvons Egalement pas voir ce bar lors de nos visites ,celui-ci ne donnant pas sur la même rue que l'accès a notre immeuble (nous sommes dans le fond d'une cour).

pouvons nous nous retourner contre l'agence pour vice caché ?

merci pour votre réponse

olivier

Par **janus2fr**, le **30/04/2015** à **10:37**

Bonjour,

Il n'existe pas de notion de "vice-caché" en matière de location.